

Nombre des présents : 22 dont 1 parent non votant	Quorum à 12
La Principale ouvre la séance à : 17h41	Secrétaire de séance : Marie ROZIER
Excusés et présents : voir liste d'émargement	

## INTRODUCTION

La principale, Madame CAMPAIN, remercie les personnes présentes qui ont été volontaires pour s'impliquer dans la vie du collège.

Pendant ce CA, nous devons installer les instances élues vendredi dernier et voter le budget.

### 1. DOMAINE REGLEMENTAIRE

#### 1.1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25/06/2024

11 votants présents en juin

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	11
----------	---	--------------	---	--------	----

#### 1.2 Mise en place des instances - Voir PJ : Tableaux d'installation des instances complétés

Madame CAMPAIN remercie toutes les personnes inscrites dans les commissions. Ces temps de travail et d'échanges sont précieux pour partager la politique pédagogique et éducative et pour améliorer les conditions d'accueil des élèves.

#### 1.3 Approbation du Règlement Intérieur du CA joint à la convocation

Madame CAMPAIN demande si quelqu'un souhaite proposer une modification.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	21
----------	---	--------------	---	--------	----

Afin de respecter l'article 2 du RI que nous venons de voter, la présentation du domaine de l'action éducatrice sera aujourd'hui particulièrement concis.

Par ailleurs, nous attendons les circulaires et les moyens de la nouvelle ministre de l'Education nationale.

## 2. DOMAINE DE L'ACTION EDUCATRICE

### 2.1 Bilan de rentrée

Résultat du DNB 2024 très satisfaisant : 95% d'entre eux ont obtenu leur DNB – Taux de mention : 89%

La totalité de nos élèves a été affectée au 2<sup>ème</sup> tour en juin – 2 redoublants par choix personnel.

Madame Campain félicite la promotion 2023/2024.

482 élèves répartis dans 19 divisions (soit environ 25 élèves par classe en 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et environ 27 en 3<sup>ème</sup>)

Tous les professeurs nommés avant le 10 septembre.

## **2.2 Répartition des moyens : tableau joint à la convocation**

La répartition a été faite en concertation avec les équipes et validée par l'assemblée générale 30/09/2024. Cette répartition reflète le travail d'équipe et les priorités de notre politique pédagogique et éducative dans la limite des moyens affectés.

En attente des moyens définitifs : Sécurisation des projets programmés en juin et du dispositif Devoirs faits pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

## **2.3 Calendrier prévisionnel : 2 fichiers joints en convocation**

- Le calendrier pédagogique et les instances ;
- La programmation des Parcours éducatifs.

Attention cette programmation est prévisionnelle. L'information est définitive lorsqu'elle est saisie dans PRONOTE.

## **2.4 Problème de remplacement des AED CDIsés**

"Christophe Culnart, AED, va démissionner au 31.12.2024. Il était en CDI chez nous depuis 1,5ans et au collège depuis 5,5 ans. Au delà de la perte d'un élément important en vie scolaire à la fois pour les élèves, pour les équipes et pour les différents dispositifs dans lesquels il était investi (il assurait toutes les heures de devoirs faits pour les 3ème, entre autre) la question de son remplacement va se poser. Nous nous sommes donc rapproché du service de gestion des AED et voici leur réponse:

"La DPE a apporté la réponse suivante à votre question:

Bonjour, Seul une AED en CDI peut remplacer un CDI, et il n'est pas possible de transformer un support CDI en CDD. Actuellement, nous ne disposons pas d'un vivier d'AED en CDI disponible pour votre zone géographique. Toutefois, dès que nous aurons quelqu'un de disponible, nous veillerons à l'affecter dans votre établissement dans les plus brefs délais. Par ailleurs, si un autre établissement a une personne CDIsable et que les deux établissements sont d'accord, nous pourrions envisager un "switch" à condition que les quotités de service correspondent. Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire. Bien Cordialement."

Nous demandons donc, avant qu'il nous manque un temps plein sur les 4,5 ETP qui nous sont affectés, que :

- les services nous nomment quelqu'un pour une prise de poste au 06.01.2025
- A défaut, que le support CDI soit transformé en CDD pour que je puisse recruter quelqu'un dans les temps.

Si ces conditions ne sont pas remplies, je considère que je ne pourrai pas assurer la sécurité des élèves avec presque un quart de mes moyens humains en moins.

Mme Mercadal, CPE"

## **3. DOMAINE BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Mme CAMPAIN explique pourquoi la situation est inédite, pourquoi nous votons le budget en octobre. Elle remercie Mme POLAK pour le travail réalisé avec un calendrier très contraint.

Le CD qui finance les bâtiments, le matériel, le mobilier et une partie de nos activités sportives (Plans montagne, ski, nautique...) et culturelles (Ma Classe au Musée, Résidence d'artistes...) ne souhaite plus financer les activités pédagogiques et les carnets de liaison. La collectivité nous demande de prélever sur

nos fonds de réserve, ce que nous avons fait l'an dernier. Nous étions dans un contexte inflationniste et de crise énergétique, j'ai donc pensé que l'établissement devait faire cet effort ponctuel.

Or cette demande est réitérée aujourd'hui sur fond de désaccord entre l'Etat et le Conseil départemental.

Avec ces nouvelles consignes, nos fonds de roulement nous permettraient de tenir 2 ans.

Par soucis de continuité du service public, de projection à moyen terme et par solidarité vis-à-vis des établissements qui à ce jour ne peuvent plus prélever sur leurs fonds de réserve, j'ai donc décidé d'affecter 6,65% de la dotation aux activités pédagogiques pour financer les activités pédagogiques :

- Dépenses nécessaires aux enseignements ;
- Fonds documentaire - Compte tenu des enjeux de la Lecture, dont l'établissement a fait une priorité, le fonds documentaire a besoin d'être enrichi chaque année ;
- Maintien du projet « Plateau des Glières » dans le cadre du Devoir de mémoire.

Les carnets de liaison seront prélevés sur les fonds de réserve à hauteur de 800 euros au lieu de 1200.

Réflexion engagée pour que la partie Information soit accessible sur l'ENT et que le livret soit maintenu pour sa dimension Communication entre les équipes et les familles.

L'ensemble de la Communauté scolaire est défavorable à la numérisation totale des carnets de liaison. D'autant que les familles avec lesquelles nous devons souvent communiquer sont souvent éloignées des outils numériques.

L'état considère que l'espace numérique de travail de l'ENT est considéré comme valable pour échange avec les parents.

Les élèves précisent que le risque de perte de la carte est plus important.

Madame SCHMIDTT précise que certain collègue utilise la carte Okay Savoie pour l'accès au collège, la cantine...

Mme SCHMIDT explique les nouvelles attentes du Conseil départemental :

« Mme SCHMIDT explique que le département gère les transports de enfants handicapés (transport scolaires gérés par la région), SDIS, routes (coût important avec risques éboulements, entretien hivernaux...), social (protection maternelle et infantile, personnes âgées...). Toutes ces dépenses ne font qu'augmenter.

Le département donne une dotation globale au collège lui permettant de faire fonctionner l'établissement. Le département est également en charge des bâtiments (construction, restructurations, rénovations) et des personnels d'entretien qu'il met à disposition des collèges. Un document de l'éducation nationale précise que les acquisitions pédagogiques des établissements dépendent de l'Etat.

Les acquisitions pédagogiques plus précisément concernées sont :

- les carnets de liaison est le trait d'union entre l'établissement et les familles
- les frais de reprographie
- les manuels scolaires
- les centres de documentation

La part accompagnateur des sorties scolaires n'est pas financée par l'Etat, les établissements doivent organiser les collectes de fonds pour ces financements. Mme CAMPAIN remercie l'APE pour son soutien dans ces projets.

Avant les différentes crises (guerre en Ukraine, dépenses énergétiques...) les fonds de réserve étaient très élevés pouvant aller jusqu'à 220 jours de fonctionnement alors que la limite était à 60 jours. Le département de la Savoie a fait le choix de mettre en place un fond de solidarité où chaque établissement à participer à hauteur de ses réserves. 1 million d'euros a ainsi été récolté et redistribué avec une régénération de 500K.

Aujourd'hui, la limite est fixée à 30 jours et 2 établissements sont en dessous (erreur d'écriture), 45% entre 30-60 jours, 50% au-delà 60 jours.

Une grande partie des fonds de réserves sont générés par les résidus de la restauration scolaire (en réponse à Mme COCHET qui s'interrogeait sur le fait que les écarts viendraient de la bonne gestion des établissements).

Le département a augmenté sa dotation de 40% en 4 ans alors que les dotations de l'Etat ont baissé de 50%. Les factures énergétiques seront toujours réglées et le département a débloqué des fonds pour faire face, notamment, à l'augmentation de repas et des coûts énergétiques. Ainsi le département ne se désengage pas mais se concentre sur ses compétences obligatoires.

150M prévu en dépenses sont devenues 250M car ambition environnementale et travaux supplémentaires liés aux restructurations.

Le département fait le travail et assure ses compétences obligatoires mais ne peut plus assurer les dépenses supplémentaires.

Rappel que le tarif de la demi-pension est à 3.20€ depuis 2013 alors que les repas coûtent aujourd'hui 10€ (contre 7€ précédemment). Le département est totalement solidaire des établissements, des parents d'élèves.

Le conseil départemental de Savoie a ainsi rédigé un document adressé au ministère de l'éducation pour demander un engagement de budget ambitieux pour que les établissements. La carte Okay Savoie permet ainsi de faciliter les adhésions et achats culturels pour tous. C'est une véritable fierté du département que la réussite de cette carte. »

18h23 arrivée de Eva YAKAR, fonctionnaire au Conseil départemental.

L'établissement est en attente de décision juridique pour savoir qui règlera ces fonds pédagogiques.

Le département ne souhaite pas que la pédagogie soit prise sur la dotation du département (DGF).

L'autorité de tutelle ne fait pas de réponse à l'établissement.

Actuellement, le département précise que la trésorerie de l'établissement permet aujourd'hui de financer ces activités pédagogiques pour l'instant. Mmes CAMPAIN et POLAK précisent que cela durera seulement 2 ans puisqu'ensuite, au passage à la restauration centralisée, il y aura bien moins de bonis sur le service.

Si le CA vote ce budget « non conforme » alors règlement conjoint avec information du rectorat pour avis. Si accord alors régularisation et RAS / Si désaccord, saisie du préfet avec consultation de la chambre régionale des comptes pour avis => grosse perte de temps et absence de budget exécutoire avant, au minima, le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (pendant cette période financement uniquement des dépenses de fonctionnement).

Cette décision a été discutée avec l'ensemble des établissements pour décision et l'établissement souhaite aller au règlement conjoint afin d'avoir une réponse du rectorat et une réponse juridique.

8 établissements ont déjà été en règlement conjoint l'an dernier.

Le changement de logiciel de comptabilité en 2025 (OPALE) « empêche » le déroulement des voyages scolaires pour l'année 2025 donc le blocage des budgets exécutoires ne sera pas un frein au règlement conjoint.

L'établissement souhaite faire remonter l'alerte sur l'absence de financement pérenne des dépenses pédagogiques et ne pas attendre d'être réellement en difficultés.

Le département se demande à quel autre objectif que les activités pédagogiques seront dédiés les fonds de réserve.

Le passage en cuisine centralisée va amener une baisse des fonds liés à la restauration scolaire (absence de personnes extérieures qui prennent le repas au collège).

**Modification de l'ordre du jour remontant le 3.4 en premier pour faciliter la présentation des DBM qui suivent.**

**3.4 DO, Voyages et sorties scolaires**

**A) Budget final du séjour d'intégration « Plan Montagne »**

- Adoption du budget final fixant la participation volontaire et facultative demandée aux familles à **14,00 €**.
  - Autorisation d'encaisser un don de l'Association des Parents d'Elèves de 10,00 € par élève soit ~~1250,00 €~~ 1220,00 €
  - Autorisation d'encaisser un don du Foyer Socio Educatif de 5,00 € par élève soit ~~625,00 €~~ 610,00 €
- L'aide du département s'élèverait à 7796,50 €.
- Ainsi, il reste ~~137,50 €~~ 152,50 € à financer. Afin que ce projet aboutisse, le reste à financer le sera sur les crédits du collège à défaut d'aide ou de subvention.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	21
----------	---	--------------	---	--------	----

**3.1 DO, DBM, EPA**

**Décision de l'ordonnateur n°2 Pour information**

- Répartition de la subvention « Inflation denrées et fluides »

**Décision Budgétaire Modificative n°6 Pour information**

- Ouverture des crédits Plan montagne
- Réaffectation des crédits équipement lingerie d'OPC en ALO

**Décision Budgétaire Modificative n°7 Pour information**

- réduction de la subvention « Inflation denrées et fluides »
- régularisation budget plan montagne suite au budget final

**Décision Budgétaire Modificative n°8 Pour vote**

**- Diverses ouvertures de crédits :**

- 33,30 € suite à des pertes d'ouvrages au CDI
- 515,00 € suite au remboursement de 50 % des frais de transport à la station d'épuration
- 419,00 € suite aux pénalités de retard versées par l'UGAP

**- Prélèvement sur les fonds de réserves pour 6000 € comme suit :**

- **2647,50 € pour le Service Restauration et Hébergement**
- 2547,50 € pour couvrir des crédits d'entretien et réparation des équipements
- 100,00 € pour augmenter les crédits de frais bancaires (issus des télépaiements)
- **1152,50 € pour le service Activités pédagogiques**
- 152,50 € pour la pris en charge de l'équilibre du budget Plan Montagne
- 1000,00 € pour la pris en charge des coûts de transport et de visite du musée à Chambéry (980 €) en attendant l'attribution de subvention « Ma classe au musée » de la totalité du coût de la visite et 40% des coût des transports + une part du coût de transport (282 €) au cinéma ruralité de la Biolle.
- **2200,00 € pour le service Administration et Logistique**

- 400,00 € pour augmenter les crédits de dépenses de déplacement de personnels
- 470,00 € pour augmenter les crédits d'achat de produits pharmaceutique
- 130,00 € pour augmenter les crédits de maintenance copieur admin
- 500,00 € pour augmenter les crédits de maintenance copieurs peda
- 200,00 € pour augmenter les crédits pour l'achat de papier de reprographie pour le copieur admin
- 500,00 € pour augmenter les crédits pour l'achat de papier de reprographie pour les copieurs pédagogiques

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	21
----------	---	--------------	---	--------	----

#### EPA n°4

Pour information

FOURNITURES		PROCEDURE	PREV.AVANT REGUL.	DEPENSE/ENG.	REGUL.	PREV.APRES REGUL.	Dépenses à venir	DISPONIBLE
MAT LING	MATERIEL LINGERIE	PA-NF	3500,00	3498,00	451,00	<b>3951,00</b>	450,70	0,30
MAT ENTR	MATERIEL ENTRETIEN	PA-NF	0,00	10,39	100,00	<b>100,00</b>	46,95	42,66

PHARMACI	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	PA-NF	600,00	551,66	280,00	<b>880,00</b>	315,01	13,33
REPRO	RAMETTES PAPIER REPRO	PA-NF	4000,00	3921,11	800,00	<b>4800,00</b>	877,50	1,39
SORTPEDA	SORTIES PEDAGOGIQUES	PA-NF	1706,00	1706,00	1000,00	<b>2706,00</b>	980,00	20,00
RANDO	SORTIES EPS RANDO	PA-NF	1400,00	979,00	600,00	<b>2000,00</b>	990,00	31,00

### 3.2 BUDGET PREVISIONNEL 2025

461 élèves en 2023-2024

480 élèves en 2024-2025

Dispositif ULIS depuis 2021 sur tous les niveaux

Label niveau 2 enseignement développement durable

Etablissement rural

Les documents concernant le budget prévisionnel 2025 ont été transmis aux membres du CA et sont exposés au format EXCEL, l'outil de préparation budgétaire n'étant pas encore à disposition.

La dotation de fonctionnement du département de la Savoie est identique à celui de l'an passé : 67658 € réparti 4500 € sur AP – Activités pédagogiques et 63158 € sur ALO – Administration et logistique.

Cette répartition représente 6,65 % de la DGF.

#### Pour ce qui concerne le Service Activités Pédagogiques - AP

Depuis 2 ans, le service AP ne recense que les besoins considérés obligatoires et spécifiques à la pédagogie tels que les voyages, la politique sportive, la politique culturelle,...

La part de la DGF inscrite est destinée à permettre un réassort des ouvrages et documents dans la bibliothèque élèves (CDI), à permettre aux élèves de s'enrichir du devoir de mémoire au Plateau des Glières et enfin à acquérir des fournitures pour l'enseignement et poursuivre la mise en pratique.

#### Pour ce qui concerne le Service Vie de l'Elève - VE

L'équilibre du service est un prélèvement sur les fonds de réserves de 800 € pour satisfaire la politique éducative du collège dans le suivi et la gestion élève avec l'acquisition d'un support destiné à la communication entre la famille, l'élève et l'établissement.

#### Pour ce qui concerne le Service Administration et Logistique - ALO

Le service ALO recense l'ensemble des charges de fonctionnement du collège depuis 2 ans.

La dotation sert en priorité à couvrir les besoins financiers pour les contrats d'entretien et de maintenance obligatoires dont le tableau est joint au budget.

Elle sert également en priorité à couvrir les besoins financiers pour les dépenses de viabilisation.

Suite aux travaux effectués durant le printemps et l'été 2024 concernant une installation photovoltaïque en auto consommation (financer par le département) et sur le remplacement de l'installation de chauffage pour un système hybride de pompes à chaleur et de chaudière en renfort, les analyses des dépenses d'électricité et de gaz n'ont pu être réalisées. Nous supposons des économies substantielles mais ne pouvons en juger à ce jour.

Une répartition des factures d'énergies est appliquée entre les services et a été fixée selon les relevés de consommation. Elle s'établit comme suit :

Les factures d'électricité : 70 % sur le service général et 30 % sur le service de restauration.

Les factures de gaz : 60 % sur le service général et 40 % sur le service de restauration.

Le budget en dépenses de maintenance et viabilisation est ouvert à l'identique de l'an passé. Il sera modifié en fonction de l'évolution des dépenses constatées.

Le collège applique déjà de multiples mesures de sobriété énergétique en réduisant des éclairages nocturnes, les éclairages des bureaux administratifs, en repoussant la mise en route du chauffage et en baissant les courbes de chauffe en début de période, en chargeant les luminaires par des systèmes LED moins énergivore.

Le reste de la dotation est répartie toutes les dépenses de charges générales telles que l'affranchissement, les fournitures diverses, les logiciels PRONOTE, EDT, l'évacuation des déchets, ou de reprographie.

Les écritures d'amortissement ne sont pas intégrer au budget en raison du passage à OPALE. La manipulation sera automatique et s'effectuera en cours d'année. Cela générera les écritures qui feront l'objet d'une décision budgétaire modificative.

Mme SCHMIDT précise sur le calcul de la DGF concernant la viabilisation = moyenne des factures de l'établissement des 3 années précédentes + 6% pour prise en compte de l'inflation

#### **Pour ce qui concerne le Service de Restauration et d'Hébergement - SRH**

Les tarifs votés par le département de la Savoie sont identiques à ceux de l'an passé.

Le budget en calculé à **193.572,75 €** répartis :

- 184.772,00 € correspondant aux recettes issues des repas vendus aux élèves
- 6.268,00 € correspondant aux recettes issues des repas vendus aux commensaux
- 2.532,75 € d'autres recettes (Convention d'occupation des locaux, remplacement de carte d'accès au self, subvention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région)

### 1 - Recettes sur frais scolaires

Catégories	Effectifs (A)	Tarifs (B)	Produits (AxB)
Elèves DP 4 jours prestation	395	448,00	176960,00
Elèves DP 3 jours prestation	16	367,50	5880,00
			<b>182840,00</b>

### 2 - Recettes commensaux et passagers occasionnels

Catégories	Effectifs (A)	Tarifs (B)	Produits (AxB)
Tarifs A - INM < ou = 465	1050	3,20	3360,00
Tarifs B - INM > 466	580	5,00	2900,00
Repas exceptionnels élèves	460	4,20	1932,00
Repas passagers	1	8,00	8,00
			<b>8200,00</b>

### 3 - Autres recettes

Catégories	Effectifs (A)	Tarifs (B)	Montant
Convention occupation locaux plonge			1682,75
Remplacement badges d'accès	120	5,00	600,00
Subvention adhésion centrale achat			250,00
			<b>2532,75</b>

**193572,75**

### 5. Détail des charges de fonctionnement directement imputables au service

Les charges de fonctionnement imputées au service de restauration et d'hébergement sont valorisées directement

- soit selon l'expression des besoins,
- soit selon le constat d'exécution des années antérieures, A37
- soit selon le coût contractuel d'une prestation liée par sa nature au fonctionnement du service de Restauration et d'Hébergement

Nature des charges	Montant reten	Mode d'évaluation
Analyses	790,00	Contrats
Autres (frais bancaires, liaisons monétiques)	120,00	Contrat et constat d'exécution
Petit matériel (badge d'accès)	600,00	Constat d'exécution
Enlèvement des ordures	2200,00	Contrats
Groupements et centrales d'achat	250,00	Convention d'adhésion
Contrats de maintenance	6250,00	Contrats
Produits d'entretien	2259,95	Constat d'exécution
Electricité	15000,00	Contrats
Gaz	7800,00	Contrats
Eau	1650,00	constat d'exécution
Total Charges générales	36919,95	

Reversement à la collectivité	40118,40	21 % des recettes de vente de repas
Credit nourriture	116534,40	
	<b>193572,75</b>	

#### **Pour ce qui concerne le Service des Bourses Nationales - SBN**

Ce service disparaît des budgets de collège. Les opérations sont de la compétence du comptable et ne sont plus des opérations budgétaires.

#### **Pour ce qui concerne le Service Opération en Capital - OPC**

Depuis 2018 et l'application du fonds de solidarité, le collège ne programme aucune dépense d'investissement sur ses fonds de réserves. Le dernier investissement fait sur les fonds de l'établissement a été pour une sauteuse au service de restauration pour 24.000,00 €.



Depuis, le Département équipe ses agents en matériels d'entretien des locaux ou des espaces verts. Depuis 5 ans, il dote également ses personnels d'un paquetage de vêtements de travail.

**Conclusion :**

<b>Section de fonctionnement :</b> Total général des recettes : <b>433.955,68 €</b> Total général des dépenses : <b>433.155,68 €</b> Résultat prévisionnel = - <b>800,00 €</b> CAF / IAF = - <b>800,00 €</b>	<b>Section Opérations en capital :</b> Total général des recettes : 0,00 euros Total général des dépenses : 0,00 euros Différence = 0,00 €
--	---

**Prélèvement proposé : 800 €** (selon les indicateurs financiers établis par le comptable)

Montant arrêté au compte financier 2023	Stock	Prélèvements autorisés sur l'exercice 2024	Prélèvements proposés sur l'exercice 2025	FDR estimé
71.578,53 €	7.707,84 €	Budget 2024 : 5.117,88 € DBM 5 : 2.800,00 € DBM 8 : 6.000,00 € Soit 13.917,88 €	800,00 €	49.152,81 €

L'évaluation du fond de roulement en nombre de jours de fonctionnement est calculée à 46 jours.

Pourquoi le CA doit-il voter le budget ? Le CA dispose d'une compétence exclusive en matière financière, il autorise, par sa délibération, le chef d'établissement à exécuter le budget qui lui a été soumis. Il devra se prononcer de nouveau lors de décisions budgétaires modificative soumises au vote (les prélèvements sur les fonds de réserves, les subventions non spécifiques,...)

Contre :	2	Abstention :	0	Pour :	19
----------	---	--------------	---	--------	----

19h56 départ de Monsieur Guillemain

19h58 départ de Mme Cochet et Mme Janin

**Etat prévisionnel des Achats (EPA)**

N'ayant pas l'outil OPALE pour saisir ni le budget, ni l'EPA, ni les états des emplois,... et n'ayant pas le temps matériel pour les réécrire tous les documents, ce sont ceux de l'an passé qui sont repris et seront saisis sur l'outil dès qu'il sera disponible.

**Etat des emplois**

Il s'agit d'une pièce à part entière du budget qui doit être remplie et transmise en même temps que le budget. N'ayant pas les éléments chiffrés, seul le nombre de postes par catégorie est indiqué sur un document annexé.

**Délégation du CA autorisant le chef d'établissement à passer les marchés, contrats et conventions.**

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation le CA autorise le chef d'établissement à passer les marchés à procédure adaptée dont la valeur estimée hors taxe du besoin est inférieur à 80.000,00 €, dont l'incidence financière est annuelle et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par le CA à l'issue de son prochain renouvellement.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	18
----------	---	--------------	---	--------	----

**Pour information** : Cette délégation ne fait pas obstacle à ce qu'à son tour, le chef d'établissement délègue sa signature à son adjoint gestionnaire pour les commandes et autres documents financiers. Cette délégation ne s'entend pas comme une délégation de signature mais comme une délégation de compétences. Le chef d'établissement délègue sa signature à l'Adjoint gestionnaire dans son domaine de compétences et en cas d'absence pour la continuité du service.

### 3.3 CONTRATS ET CONVENTIONS à voter

20h00 départ de Mme Canzoneri

A) Nouveau contrat de **maintenance d'équipements de génie climatique avec dépannages forfaitaires option prévention de la légionnelle avec E2S**

Suite aux travaux de remplacement des chaudières pour une solution hybride pompes à chaleur et chaudière, le contrat de maintenance de ces installations conclu jusqu'en 2026 est révisé.

Ce contrat est conclu pour un an du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 renouvelable à trois reprises par période de un an.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	17
----------	---	--------------	---	--------	----

20h02 départ de Mme Mercadal

B) **Projet ERAMUS +**

De nombreux contrats sont à signer pour la mise en œuvre de ce projet

- convention tripartite entre le GIP-FIPAG, la DRAREIC et le collège qui a pour objet la réalisation du projet N° 2024-1-FR01-KA121-SCH-000232339 au titre du programme Erasmus+,
- contrat financier entre les bénéficiaires et les participants - Contrat Erasmus+ - Mobilité des individus pour Mesdames Elise Le Capitaine et Karine Fournier
- contrat pédagogique pour Mesdames Elise Le Capitaine et Karine Fournier

**Vote du projet ERASMUS dans sa globalité**

Contre :		0	Abstention :	0	Pour :	16
----------	--	---	--------------	---	--------	----

D) Pour information : signature d'une convention de partenariat avec **le Club d'Athlétisme de l'Athlétique Sport Aixois**

**La Principale clôt la séance à : 20h04**  
**Pot de clôture**